



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition
Pôle Sport Automobile
AD / FD
01 44 30 28 66

Paris, le 12 mars 2026

ASA CIRCUIT PAUL RICARD
2760, Route des Hauts du Camp
83330 LE CASTELLET

M. Le Président

OBJET : European Le Mans Series – 4 Hours of Le Castellet 2026 – PEA

DATES : 1 au 3 mai 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 12 mars 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

227

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :



- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

^[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



APPENDIX 1 – EUROPEAN LE MANS SERIES 4 HOURS OF LE CASTELLET (FRANCE) – 1-2-3 MAY 2026

RENSEIGNEMENTS EXIGES PAR LE REGLEMENT SPORTIF INFORMATION REQUIRED BY THE SPORTING REGULATIONS

PARTIE A (Article 2)

1. Nom et adresse de l'Autorité Sportive Nationale (ASN)

Fédération Française du Sport Automobile
32, avenue de New York
75781 Paris cedex 15 - FRANCE
Tel: +33 01.44.30.24.00
Fax: +33 01.42.24.16.90

2. Nom et adresse de l'organisateur

Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard
2760 route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tél. + 33 494 98 28 10
Email: asa@circuitpaulricard.com
Site Web: www.asacircuitpaulricard.org

3. Date et lieu de la Compétition

Du 28 Avril au 3 mai 2026, Circuit Paul Ricard, Le Castellet – France.

4. Début des vérifications

- Sportives le mardi 28 avril à 14h00.
- Techniques le mardi 28 avril à 15h00.

5. Heure de départ de la course

Dimanche 3 mai à 12h00.

6. Adresse, numéro de téléphone, fax et e-mail auxquels la correspondance peut être adressée

Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard
2760 route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tél. + 33 494 98 28 10
Email: asa@circuitpaulricard.com
Site Web: www.asacircuitpaulricard.org

7. Détails sur le circuit

- Localisation :
Circuit Paul Ricard
2760 Route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tel: +33 494 983 666
Site Web: www.circuitpaulricard.com

PART A (Article 2)

1. Name and address of the National Sporting Authority (ASN)

Fédération Française du Sport Automobile
32, avenue de New York
75781 Paris cedex 15 - FRANCE
Tel: +33 01.44.30.24.00
Fax: +33 01.42.24.16.90

2. Name and address of the organiser

Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard
2760 route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tél. + 33 494 98 28 10
Email: asa@circuitpaulricard.com
Site Web: www.asacircuitpaulricard.org

3. Date and place of the Competition

From 28th April to 3rd May 2026, Circuit Paul Ricard, Le Castellet – France.

4. Start of checking

- Sporting checks on Tuesday 28th April at 2pm.
- Scrutineering on Tuesday 28th April at 3pm.

5. Start time of the race

Sunday 3th May at 12:00am.

6. Address and telephone, fax number and E-mail to which enquiries can be addressed

Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard
2760 route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tél. + 33 494 98 28 10
Email: asa@circuitpaulricard.com
Site Web: www.asacircuitpaulricard.org

7. Details of the circuit

- Location:
Circuit Paul Ricard
2760 Route des Hauts du Camp
83330 Le Castellet
Tel: +33 494 983 666
Site Web: www.circuitpaulricard.com

Aéroports : Marignane et HYERES /
TOULON

- Longueur d'un tour : 5,821 km
- Durée de la course : 4 heures
- Direction : dans le sens des aiguilles d'une montre
- Localisation de la sortie des stands par rapport à la Ligne : à droite.

8. Localisation précise sur le circuit

- Bureau des Commissaires Sportifs : 1^{er} étage du Pit Building
- Bureau du Directeur d'Epreuve : rez-de-chaussée du Pit Building
- Local des vérifications sportives : bureau organisation, au 1^{er} étage du Pit Building
- Local des vérifications techniques, aire plane et pesées : paddock ELMS
- Parc Fermé : paddock ELMS
- Briefing des pilotes et teams managers : jeudi 30 avril à 17h45 en salle de briefing
- Panneau d'affichage officiel virtuel - <http://elms.alkamelsystems.com/> - Tous les classements seront affichés dès que possible après la fin des séances d'essais ou de la course.
- Conférence de presse du vainqueur : salle de presse
- Centre presse : 1^{er} étage du Pit Building, à côté du podium
- Centre d'accréditation des médias : Welcome Center, entrée principale du circuit

9. Liste des trophées supplémentaires et récompenses spéciales (en plus de ceux prévus par le Règlement Sportif de la Série).

10. Nom des officiels de la Compétition suivants, désignés par l'ASN :

- Commissaire Sportif : Marie Richard
- Directeur de Course : Jean-Louis Sorci
- Secrétaire du meeting : Philippe Etienne
- Commissaire Technique National en Chef :
- Responsable Médical National : Olivier Baldesi

11. Autres points spécifiques

11.1 Horaires des séances (Article 1.4.1)

2 séances d'essais chronométrés seront organisées comme suit :

- 2 séances de 90 minutes

1 séance d'essais qualificatifs déterminant la grille de départ aura lieu le samedi 2 mai et sera organisée comme suit :

Aéroports : Marignane et HYERES /
TOULON

- Length of one lap: 5,821 km
- Race duration: 4 hours
- Direction: clockwise
- Location of pit exit in relation to Line: on the right-hand side.

8. Precise location at the circuit

- Stewards' office: 1st floor of the Pit Building
- Race Director's office: ground floor of the Pit Building
- Sporting checks: Organisation office, 1st floor of the Pit Building
- Scrutineering, flat area and weighing: ELMS paddock
- Parc Fermé: ELMS paddock
- Drivers' and Team Managers' briefing: Thursday 30 April at 5:45pm in the briefing room
- Official virtual notice board - <http://elms.alkamelsystems.com/> - All classifications will be displayed as soon as possible after the end of the sessions or the race.
- Winner's press conference: Media Centre
- Press centre: 1st floor of the Pit Building, next to the podium
- Media accreditation centre: Welcome Centre, at the main gate of the circuit

9. List of any supplementary trophies and special awards (in addition to those specified in the Sporting Regulations of the Series).

10. The names of the following officials of the Competition appointed by the ASN:

- Steward of the meeting: Marie Richard
- Clerk of the Course: Jean-Louis Sorci
- Secretary of the meeting: Philippe Etienne
- Chief National Scrutineer:
- Chief National Medical Officer:

11. Any other specific items

11.1 Session times (Article 1.4.1)

2 timed practice sessions will be organized as follows:

- 2 practices of 90 minutes

1 qualifying session determining the starting grid will be on Saturday 2nd May and will be organized as follows:

Séance	Durée	Début	Fin
Qualifications LMGT3	15 min	15H10	15H25
Qualifications LMP3	15 min	15H32	15H47
Qualifications LMP2 PRO/AM	15 min	15H54	16H09
Qualifications LMP2	15 min	16H16	16H31

11.2 Essais collectifs organisés par LMEM (Article 8.2.2)

Ces essais collectifs ne sont pas obligatoires et ne sont pas considérés comme faisant partie de la Compétition en cours.

11.3 Warm-up (Article 1.4.1)

Aucun warm-up ne sera organisé.

11.4 Séances d'autographes (Annexe 9 – Article 3.1)

Elle se déroulera dans la pit lane devant le stand de chaque concurrent le dimanche 3 mai de 9:55 à 10:20.

11.5 Pole Position (Article 11.1.2)

« La Pole Position » se situe sur le côté gauche de la première ligne en accord avec l'homologation FIA du circuit.

11.6 Tour de reconnaissance (Article 11.2.2)

La voie des stands ouvrira à 10:45 et fermera à 10:50 pour un ou plusieurs tours de reconnaissance. Les tours de formation débuteront à 11:54.

12. La caution de réclamation fixée par l'ASN est de 700€.

13. La caution d'Appel fixée par la FFSA est de 3 300€.

14. Le montant de la caution pour droit de révision fixé par la FFSA est de 3 300€.

FFSA – Fédération Française des Sports Automobiles

Banque Populaire Rives de Paris
IBAN FR76 1020 7004 2670 2116 1304 983
BIC CCBPFRPPMTG

15. Toutes les amendes doivent être payées à :

Le Mans Endurance Management

Technoparc Circuit des 24H
Chemin aux Bœufs
72019 Le Mans Cedex 2 - FRANCE
Banking code : 30004
Counter code : 02408
Account number: 00011707628 key RIB 58
Code IBAN : FR76 3000 4024 0800 0117 0762 858

Session	Length	Start	End
LMGT3 Qualifying	15 min	15:10	15:25
LMP3 Qualifying	15 min	15:32	15:47
LMP2 PRO/AM Qualifying	15 min	15:54	16:09
LMP2 Qualifying	15 min	16:16	16:31

11.2 Collective testing organized by LMEM (Article 8.2.2)

Participation in collective test sessions is not mandatory and the collective testing are not considered part of the current Competition.

11.3 Warm-up (Article 1.4.1)

There is no warmup.

11.4 Autograph session (Appendix 9 – Article 3.1)

Will be held in the pit lane, in front of the pit garage of each competitor on Sunday 3rd May from 9:55am to 10:20am.

11.5 Pole Position (Article 11.1.2)

The "Pole Position" is on the left-hand side of the front row according to circuit homologation by the FIA.

11.6 Reconnaissance Lap (Article 11.2.2)

The pit lane will open at 10:45 and will close at 10:50 for one or more reconnaissance laps. Formation laps will start at 11:54.

12. The protest fee set by the ASN is 700€.

13. The Appeal fee set by the FFSA is 3 300€.

14. The right of review fee set by the FFSA is 3 300€.

FFSA – Fédération Française des Sports Automobiles

Banque Populaire Rives de Paris
IBAN FR76 1020 7004 2670 2116 1304 983
BIC CCBPFRPPMTG

15. All fines must be paid to:

Le Mans Endurance Management

Technoparc Circuit des 24H
Chemin aux Bœufs
72019 Le Mans Cedex 2 - FRANCE
Banking code : 30004
Counter code : 02408
Account number: 00011707628 key RIB 58
Code IBAN : FR76 3000 4024 0800 0117 0762 858
Bank Identifier Code : BNPAFRPPXXX

Bank Identifier Code : BNPAFRPPXXX

16. L'événement a reçu l'autorisation n° XXX de la FFSA.

16. The event will be held under FFSA Permit n° XXX.

PARTIE B – réservé à l'ELMS (Article 7.3)

- Directeur d'Epreuve : Eduardo Freitas
- Directeur d'Epreuve adjoint : Gwen Bourcier
- Président du Collège des Commissaires Sportifs : Michael Schwägerl
- Commissaire Sportif International : Peter Roberts
- Commissaire Sportif National : Chirs Geffroy
- Pilote Conseiller : Yannick Dalmas
- Secrétaire du Collège : Simonetta Manara
- Délégué Technique : Antoine Crevenat and Christian Bruhnke
- Commissaires techniques : équipe technique de l'ACO
- Commissaires en chef pitlane : Brian Bailey et Alban Legarçon
- Délégué Médical : Christian Wahlen
- Délégué presse : Jeanne Vatat
- Chronométrateur officiel : Filippo Salvadori - Alkamel
- Vérifications administratives : Jean-Baptiste Besnard

PARTIE C – Programme détaillé de l'Epreuve

A envoyer à l'ASN avec l'Annexe 1 dûment complétée.

PARTIE E – Assurance (Article 2.3)

PART B – reserved for the ELMS (Article 7.3)

- Race Director: Eduardo Freitas
- Deputy Race Director: Gwen Bourcier
- Chairman of the panel of stewards: Michael Schwägerl
- International Steward: Peter Roberts
- National steward: Chirs Geffroy
- Driver Advisor : Yannick Dalmas
- Secretary of stewards: Simonetta Manara
- Technical delegate: Antoine Crevenat and Christian Bruhnke
- Scrutineers: scrutineering team from the ACO
- Chief pitlane marshals: Brian Bailey et Alban Legarçon
- Medical delegate : Christian Wahlen
- Press delegate : Jeanne Vatat
- Chief timekeeper: Filippo Salvadori - Alkamel
- Administrative checks: Jean-Baptiste Besnard

PART C – Detailed timetable of the Event

To be sent to the ASN with the Appendix 1 duly completed.

PART E – Insurance (Article 2.3)



Ligue Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

Le lundi 9 mars 2026 à Sainte Maxime.

VISA LIGUE SPORT AUTOMOBILE P.A.C.A

Monsieur le Président de l'ASA CIRCUIT PAUL RICARD

Nous vous prions de trouver, ci-dessous le numéro de visa de la Ligue PACA, pour votre épreuve :

E.L.M.S

VISA N°26 en date du 09/03/2026

Veillez prendre note, que ce numéro vous a été attribué, après accord ou correction des éventuelles annotations décrites ci-dessous :

MODIFICATIONS A APPORTER :

Accord favorable : OUI

Observation : RAS

Ce visa n'est en aucun cas un certificat de conformité avec la réglementation FFSA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

L.S.A P.A.C.A